



DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 14 Décembre 2023



I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Changement de Délégué(e) de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont Commune d'Arraincourt

Suite au souhait de Monsieur Alain CORNIER de cesser ses fonctions de Délégué au SEBVF, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a procédé à la désignation d'un nouveau Délégué (e).

Par délibération du 04.10.2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont a nommé Madame Sophie FRANCOIS, Conseillère Municipale de la Commune d'ARRAINCOURT, en tant que représentante de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont au sein du SEBVF.

Ce nouveau Délégué est installé officiellement dans ses fonctions.

POINT N° 1.2 – Mise à jour du Règlement du Service de Distribution d'Eau Potable (RSDEp)

A - Modification de l'Article 26.3

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 28.09.2023,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les modifications apportées à l'article 26.3 du Règlement du Service de Distribution d'Eau potable.

B - Modification des Articles 20.1 et 20.2

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 16.11.2023,

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les modifications apportées aux articles 20.1 et 20.2 du Règlement du Service de Distribution d'Eau potable (nouvelle version).

POINT N° 1.3 – Adhésion des Communes de Fonteny-Oron au SEBVF

En vertu de l'article L5211-18 du CGCT,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **VALIDE** l'extension du périmètre syndical aux 2 Communes supplémentaires de Fonteny et Oron,

* **ACCEPTE** le transfert des charges et produits du SIE de Fonteny-Oron en vue des opérations de clôture budgétaire, en l'état au moment de l'adhésion a priori au 01.04.2024.

Les 33 Communes membres et 4 EPCI à Fiscalité Propre seront saisis de l'extension du périmètre du SEBVF aux 2 Communes de Fonteny et Oron dans le délai usuel de 3 mois.

Les modalités pratiques de la reprise de la gestion AEP des 2 Communes à la date de l'Arrêté Préfectoral, d'un point de vue technique, seront définies après le présent vote et dans le délai des 3 mois précité de consultation des avis des 33 Communes et 4 EPCI à Fiscalité Propre représentant le Syndicat Mixte des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF).

II – FINANCES

POINT N° 2.1 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2022

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF
Assisté de Monsieur Jean-Luc DECKER, CDL – SGC SAINT-AVOLD

Cette délibération annule et remplace la délibération du Comité du Mercredi 14 Juin 2023.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à affecter le résultat d'exploitation 2022 d'un montant de 1 101 312,26 € comme suit :

	Délibération du Comité du 14.06.2023 BP 2023	Modifications - Délibération du Comité du 14.12.2023 DM 1/2023
Résultat d'exploitation 2022	1 101 312,26 €	1 101 312,26 €
1068 - Affectation complémentaire en réserves (Recettes investissement)	736 218,29 €	234 674,67 €
002 - Affectation à l'excédent reporté (Recettes exploitation)	365 093,97 €	866 637,59 €

POINT N° 2.2 – Décision Modificative N° 1/2023

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative N° 1/2023.

POINT N 2.3 – Prix de l’Eau 2024

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 16.11.2023,

Le Comité, après en avoir délibéré, à la majorité (3 Absentions et 1 Contre),

ADOPTE les tarifs suivants applicables pour les facturations émises à compter du 1^{er} janvier 2024 (une hausse du prix de l’eau et de l’abonnement de la valeur de l’inflation soit 4,5 %).

	2024
Tarif eau HT/m3 (par rôle et par tranche)	
De 0 à 20 m3	1,39 €
De 21 à 375 m3	1,48 €
Au-delà de 376 m3	0,96 €
Abonnement HT (par an) pour les compteurs de diam. 15 à 40 mm	
Code 1 – diam. 15 mm	75,33 €
Code 2 – diam. 20/25 mm	84,05 €
Code 3 – diam. 30 mm	101,00 €
Code 4 – diam. 40 mm	131,06 €
Abonnement HT (par an) pour les compteurs de diam. 50 à 200 mm	
Code 5 – diam. 50/60/65 mm	331,18 €
Code 6 – diam. 80 mm	372,54 €
Code 7 – diam. 100 mm	496,77 €
Code 8 – diam. 150 mm	662,35 €
Code 9 – diam. 200 mm	827,90 €
Surtaxe Agence HT (pour mémoire)	
Agence de l’Eau Rhin Meuse	0,073 €

POINT N° 2.4 – Débat d’Orientation Budgétaire 2024

Les Délégués présents prennent **ACTE** du Débat d’Orientation Budgétaire 2024, qui a été transmis le 08.12.2023 à l’ensemble des Délégués.

POINT N° 2.5 – Engagements des investissements pour 2024

Le Comité, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater en 2024 les dépenses d’investissement dans les limites définies ci-dessous :

Comptes	Libellé	BP 2023 + DM1	25 %
2031	Frais d'études	5 000,00 €	1 250,00 €
	S/total chapitre 20	5 000,00 €	1 250,00 €
2111	Acquisition de terrains	2 000,00 €	500,00 €
21531	Instal. Mat. et Outil. Techn. réseaux AEP	80 589,19 €	20 147,30 €
2154	Acquisition matériel et outillage	10 000,00 €	2 500,00 €
21561	Matériel spécifique distribution eau	152 603,25 €	38 150,81 €
2181	Installations générales-Agencement et Aménagement	3 000,00 €	750,00 €
2182	Acquisition matériel de transport	113 198,02 €	28 299,51 €
2183	Acquisition mat. informatique + bureaux	14 000,00 €	3 500,00 €
2184	Acquisition mobilier	6 000,00 €	1 500,00 €
	S/total chapitre 21	381 390,46 €	95 347,62 €
2313	Travaux neufs de bâtiments	484 243,24 €	121 060,81 €
2315	Travaux de voies et réseaux	2 768 920,66 €	692 230,17 €
23151	Instal. matériel et outillage technique	188 000,00 €	47 000,00 €
231351	Instal. matériel et outillage technique	17 663,93 €	4 415,98 €
		3 458 827,83 €	864 706,96 €

Les crédits seront bien entendu repris lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024.

**POINT N° 2.6 – Convention de mandat avec la Commune de
LONGEVILLE-Lès-STAVOLD Rue de Boulay 2^{ème} Tranche (2024)**

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de Convention de Mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-SAINT-AVOLD.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

POINT N° 2.7 – Bordereau de Prix 2024

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 28.09.2023,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Bordereau de Prix Syndical qui sera applicable au 01.01.2024, qui a été transmis le 08.12.2023 à l'ensemble des Délégués.

POINT N° 2.8 – Synthèse sur les impayés

Les Membres du Comité prennent acte de cette synthèse concernant les impayés au 15.11.2023.

III – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 3.1 – Convention de participation risque « Prévoyance » (Collecteam) Augmentation des taux à compter du 1^{er} janvier 2024

Les taux pour 2024 seront les suivants :

- * Régime de base : Incapacité temporaire / Invalidité permanente : **1,88 %** (1,71 %)
- * Option 1 : Perte de retraite : **0,65 %** (0,59 %)
- * Option 2 : Décès / Perte totale et irréversible d'Autonomie (PTIA) : **0,45 %** (0,41 %)

Les Membres du Comité prennent acte de cette information.

IV – TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 4.1 – Point sur Marchés attribués

Les marchés publics ont fait l'objet d'une mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 11 décembre 2023 quant à l'attribution des marchés énumérés ci-dessous :

- ACCORD-CADRE N°2023-173-F/MAPA :

Fourniture et livraison de matériaux de travaux publics pour le remblaiement des fouilles (calcaire, laitier, sable)

Montant Annuel minimum: 10 000,00 € HT

Montant Annuel maximum: 30 000,00 € HT

Le marché a été attribué à la Société KOCH.

- MARCHE N°2023-174-T/MAPA :

Travaux de Réhabilitation du Réservoir de LES ETANGS

Montant estimé : 280 000 € HT

Le marché a été attribué à la Société RESINA pour un montant de 260 000 € HT

- MARCHE N°2024-176-T/MAPA :

Travaux de renouvellement des réseaux Secteur Basse-Vigneulles rural – Tranche 2 (phase 1 : ARRIANCE)

Estimatif :

Montant tranche Ferme (Village ARRIANCE) : 1 126 619,00 € HT

Montant Tranche Optionnelle n°1 (Intercommunale à ARRIANCE) : 980 246,00 € HT

MONTANT TOTAL : 2 106 865 € HT

Le marché a été attribué à la Société SADE pour un montant de 2 060 677,50 € HT

Les Membres du Comité prennent acte de cette information.

POINT N° 4.2 – Autorisation d’engager les procédures des Marchés pour l’année 2024

Le Comité, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Président :

- **à engager** les procédures des marchés et accords-cadres figurant en Annexe,
- **à signer** ces marchés et accords-cadres, et toutes pièces y afférent sous réserve de l’inscription des sommes au Budget Primitif 2024.

V – PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

**POINT N° 5.1 – Inventaire des biens Commune de Mainvillers
Transfert des Réseaux d’eau au SEBVF**

Le Comité, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Président à accéder à la demande de transfert de l’extension Chemin du Berger à hauteur de 3 567,31 €, selon l’état joint, à la délibération de la Mairie Mainvillers du 19.10.2023.

POINT N° 5.2 – Inventaire des biens de la Commune de Marange-Zondrange
Transfert des Réseaux d'eau au SEBVF

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au transfert du bien réseau d'eau (Rue du Chalet) pour la somme de 1 817,41 € HT de la Commune de Marange-Zondrange au SEBVF sous réserve de la réception de la délibération de la Commune sollicitant le transfert.

VI – POINTS ADOPTES au BUREAU du 28.09.2023

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Convention d'Analyse et de Conseil en Ingénierie Sociale LEYTON/CTR : autorisation de signer la convention avec le Cabinet LEYTON pour les années 2021 à 2023.

B – Désignation du référent déontologue de l'Elu Local : autorisation de désigner en qualité de référent déontologue des Elus, la personne suivante :

M. Jean-Marc ROSIER
Ancien Adjoint au Maire
jm99.rosier@gmail.com

de préciser que cette désignation pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de ses fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion de la Moselle ; de fixer la durée de l'exercice de ses fonctions à 3 ans ; de fixer l'indemnisation du référent déontologue à un montant de 80 € par dossier et de fixer les modalités de la saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à sa disposition et les modalités de rémunération conformément à l'exposé ci-dessus.

C – Admissions en non-valeur : autorisation de mandater la somme de 62 864,82 € au compte 6541 Créances admises en non-valeur (BP 2023 → 40.000 €).

D – Créances éteintes : autorisation de mandater la somme de 7 253,86 € au compte 6542 Créances éteintes (BP 2023 → 30.000 €).

E – Indemnisation d'exploitant agricole pour dégâts aux cultures : autorisation de mandater la somme de 50 € TTC au G.C. à FOULIGNY.

F – Avenant N° 1 à la convention de mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD : autorisation de signer l'avenant N° 1 de la convention de mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD pour les travaux Rue de Boulay.

G – Autorisation d'engager les procédures des Marchés pour l'année 2024 : autorisation d'engager les procédures des marchés et accords-cadres, modifiées en réunion (suppression de l'opération 2024-182-T/MAPA), et de signer les marchés et accords-cadres, et toutes les pièces y afférent.

H – Point marché public attribué : *information* concernant les marchés publics attribués, aux membres du Bureau Syndical :

➤ **Marché n° 2023-170-F/AO :**

Fourniture et acheminement d'électricité et services associés (du 01.01.2024 au 31.12.2025)

Tarifs vert/jaune/bleu

Montant Annuel Tarifs jaune/vert 2024	: 515 662,31 € HT
Montant Annuel Tarif bleu 2024	: 20 269,57 € HT
Montant Annuel Tarifs jaune/vert 2025	: 461 542,48 € HT
Montant Annuel Tarif bleu 2025	: 16 845,54 € HT

Le marché a été attribué à la Société ENERGEM de Metz

I – Divers : La Communauté de Communes du Saulnois a tenu une réunion conviant, en deux fois, les structures infracommunautaires le 22 juin, et pour les Communes isolées le 23 juin, afin d'informer les structures présentes sur le territoire de l'engagement d'une étude afin de construire l'après 1^{er} janvier 2026, pour les structures amenées à disparaître en vertu de la Loi Notré.

Le SIE de Fonteny-Oron est concerné par cette échéance. Suite à l'avis favorable sur le principe émis par le Bureau Syndical lors de la réunion du 14 Juin 2023, et en raison des taux en Manganèse et Fer, le filtre a été remis en fonction afin de vérifier son efficacité et les conséquences, en raison des pertes de charges.

Les seuils sur ces 2 facteurs sont respectés dorénavant (Mn 0.2 mg/l contre 188 mg/l en eaux brutes et Fer 59 mg/l contre 180 mg/l pour les eaux brutes) en sortie de filtre. Le réseau devra être purgé afin de se « débarrasser » du Manganèse et du Fer stockés.

La pompe en stock va être, sous peu, changée afin d'améliorer les conditions de fonctionnement, et pour compenser les pertes de charges issues du filtre.

A l'occasion de cette intervention, la tête de forage sera étanchée, renforçant la sécurité de la ressource. Une action devra être engagée sur cette thématique.

Il est à noter qu'une parcelle mise en culture les dernières années (maïs) a été remise en herbe.

Les conditions restrictives débattues le 14 Juin 2023 sont donc levées au SEBVF.

Une information complète sera remise lors de la prochaine Réunion du Bureau avant de soumettre l'adhésion des deux Communes au Comité Syndical.

Les Membres du Comité prennent acte des décisions prises par le Bureau du 28.09.2023.

VII – POINTS ADOPTES au BUREAU du 16.11.2023

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Renouvellement d’adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle : *autorisation* de signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que tous les documents y afférent, de faire appel, le cas échéant, au Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Moselle, en fonction des nécessités de service.

B – Classement des compteurs pour borne de puisage : *autorisation* de classer les compteurs des bornes de puisage dans la catégorie des compteurs DN15, en ce qui concerne l’abonnement appliqué aux détenteurs de celles-ci.

C – Audit AERM assisté de KPMG le 12 Octobre 2023 : *une information* a été communiquée sur les possibles conclusions de l’audit AERM avec un montant possible d’un redressement d’une somme de **160 000 €**.

D – Surconsommation - Commune de Créhange Complexe Sportif : *autorisation* de limiter à **5 000 m³** le volume à facturer à la Commune pour la part AEP. D’ici au 31 décembre, le SEBVF engagera les travaux nécessaires sur le regard afin de permettre un contrôle aisé des volumes consommés sur la télégestion du SEBVF.

E – Autorisation d’engager les procédures des Marchés pour l’année 2024 : *autorisation* d’engager les procédures des marchés et accords-cadres figurant en annexe.

F – Point Marchés attribués : *information* concernant les marchés attribués énumérés ci-dessous ont fait l’objet d’une mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique :

➤ **Consultation :**

Fourniture de GAZ pour le Siège du SEBVF (chauffage) sur les Années 2024 et 2025

Montant Annuel 2024 :	6 014,31 € HT (66,97 € HT/MWh)
Montant Annuel 2025 :	5 786,20 € HT (64,46 € HT/MWh)

Le marché a été attribué à la Société ENERGEM de Metz.

G – Divers : A la demande de Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, un débat s’est ouvert sur la « prime de pouvoir d’achat exceptionnelle ». L’objectif, après évaluation de l’impact financier, est d’examiner les conditions de sa mise en œuvre au Bureau de Janvier 2024.

Les Membres du Comité prennent acte des décisions prises par le Bureau du 16.11.2023.

VIII – DIVERS

* Prochain Comité le 13.02.2024 à Créanto – CREHANGE

* Compétence eau pour Communauté de Communes du Saulnois : un Bureau d'Etudes a été retenu pour définir les différentes solutions pour l'après 01.01.2026 pour les Communes dites isolées et les EPCI Intracommunautaires de la Communauté de Communes du Saulnois.

Marchés Publics du SEBVF à lancer en 2024

2024-175-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de sécurisation de la distribution de l'eau à la station de Basse-Vigneulles			à lancer		>90 000,00			
2024-176-T/MAPA	Travaux	MAPA	Travaux de renouvellement des réseaux AEP - 2ème tranche (secteur Basse-Vigneulles rural) Tranche Ferme+ Tranche Optionnelle			à lancer		>90 000,00			
2024-177-F/MAPA	Fourniture	MAPA	Fourniture de produits de traitement pour l'usine de décarbonatation de Basse-Vigneulles	1	Chaux éteinte en vrac	à lancer		Mini : 40 000,00 Maxi : 125 000,00		1 an	01/07/2025
				2	Chlorure ferrique en vrac			Mini : 10 000,00 Maxi : 40 000,00		1 an	01/07/2025
				3	Polymères en poudre			Mini : 5 000,00 Maxi : 15 000,00		1 an	01/07/2025
2024-178-F/MAPA	PI	MAPA	Mise à jour du modèle de simulation du réseau AEP			à lancer		Mini : 2 500,00 Maxi : 10 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2028
2024-179-S/MAPA	Service	AO	Contrats Assurances	lot 1	Assurance Responsabilité Civile	à lancer		45 000,00		1 an + 3 ans	31/12/2028
				lot 2	Assurance Protection Fonctionnelle	à lancer		750,00			
				lot 3	Assurance Protection Juridique	à lancer		1 300,00			
				lot 4	Assurance Automobiles	à lancer		10 500,00			
				lot 5	Assurance Dommages aux biens	à lancer		2 300,00			
2024-180-PI/MAPA	PI	MAPA	Etudes : Schémas de desserte			à lancer		>90 000,00			
2024-181-T/MAPA	Travaux	MAPA	Réhabilitation du réservoir de Saint-Epvre			à lancer		>90 000,00			
2024-182-F/AO	Fourniture	AO	Marché de Fourniture d'électricité (2026 et 2027)			à lancer		>90 000,00			
2024-183-T/MAPA	Travaux	MAPA	Crépis du Réservoir de Laquenexy			à lancer		>90 000,00			